

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1997

Sont présents :

- M. ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes CONSTANTIN, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et VERNERET C.
MM. AMOUDRUZ, BERLI, DE FÉLICE, DECNEY, DEROBERT, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON, VERNERET et WALTER.

Excusés :

- MM. BOISSONNAS et COLLAUD

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 1997.
2. Prestations de serment de :
 - 2.1. De M. Thierry DEROBERT, Conseiller municipal, en remplacement de M. Marc KILCHER, démissionnaire.
 - 2.2. De M. Didier BERLI, Conseiller municipal, en remplacement de M. Henri CORTHÉSY, démissionnaire.
 - 2.3. De M. Michel WALTER, Conseiller municipal, en remplacement de M. Michel SOUTTER, démissionnaire.
3. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Nomination des membres aux diverses commissions suite aux prestations de serments de trois nouveaux Conseillers municipaux.

7. Désignation de M. Guy VERNERET, membre du parti radical auprès de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex en remplacement de M. Michel SOUTTER, démissionnaire. Discussion. Vote.
8. Projet de délibération de Mme Brigitte SCHNEIDER et M. Alain DE FÉLICE pour une commune socio-culturelle attractive. Discussion. Vote. (projet retiré).
9. Projet de délibération présenté par le groupe libéral concernant la récupération des déchets. Discussion. Vote.
10. Projet de délibération présenté par le groupe libéral concernant l'acquisition d'un afficheur de vitesse "Visispeed". Discussion. Vote.
11. Projet de budget 1998 - Discussion. Vote sur :
 - 11.1. Budget de fonctionnement.
 - 11.2. Nombre de centimes additionnels.
 - 11.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux.
 - 11.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.
 - 11.5. Demande d'1/12e provisionnel calculé sur la base du budget 1997, afin de pourvoir aux charges du mois de janvier 1998.
12. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 1998. Discussion. Vote.
13. Règlements du cimetière et du columbarium municipal. Discussion. Vote.
14. Constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules au profit de la parcelle 5847 (1063F) sur la parcelle 3774, fe 23 du cadastre de la commune, propriété de la commune. Discussion. Vote.
15. Projet de plan localisé de quartier au chemin Etienne-Chennaz. Discussion. Vote.
16. Propositions du Conseil administratif.
17. Questions écrites.
18. Propositions individuelles et questions.
19. A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :
 - 19.1. Mme Bernadette Maria XILINAS née POIJOL, née le 30 avril 1942 à Anduze (Gard) France, de nationalité française, mariée.
 - 19.2. Henri André VAINGUEDROYE, né le 9 juillet 1942 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) France, de nationalité française, divorcé.
 - 19.3. Tien Binh HUYNH, né le 10 février 1957 à Quang Nam (Vietnam), originaire du Vietnam (SPN), marié, 2 enfants.

M. SOMMARUGA, Président. ouvre la séance et fait la déclaration suivante concernant le référendum contre la patinoire du Centre sportif Sous-Moulin :

"Une fois n'est pas coutume, mais j'aimerais dire quelques mots sur la votation qui a eu lieu sur notre commune.

C'est un fait rare qu'il y ait un référendum dans des communes. Le référendum est un droit démocratique qui existe dans nos constitutions cantonales et fédérales et que tout citoyen est à même de l'utiliser. Je crois que l'on ne peut pas faire grief au citoyen de Thônex qui l'a lancé. Le résultat de ce référendum est extrêmement important. En effet, 61% de la population a avalisé la décision que nous avons prise autour de cette table, d'une manière unanime. Je crois que par ce vote, la population a légitimé l'activité du Conseil municipal, en tous cas en ce qui concerne cet objet et, en même temps, reconnu le sérieux de notre activité et de notre réflexion. Elle a également reconnu le sérieux de l'activité des représentants des Trois-Chênes et notamment de Thônex, au Centre sportif Sous-Moulin dans tout le travail d'élaboration. Par ce vote, le peuple thônésien a également exprimé sa volonté de maintenir une solidarité chênnoise, comme cela a été exprimé par M. KYBURZ, qui était du comité de soutien de la patinoire et qui a beaucoup oeuvré pour que le message et le vote du Conseil municipal passent auprès de la population.

Je crois que ce résultat n'est pas l'effort de l'une ou l'autre personne; il est l'effort collectif de nombreux intervenants. Il est d'abord le résultat de l'effort des Conseillères et Conseillers municipaux, il est également le résultat de l'effort du Conseil administratif, des partis politiques représentés autour de cette table, des organisations sportives qui se sont engagées dans cette bataille, des Conseillers municipaux d'autres communes qui sont intervenus, des individus chênnois ou thônésiens qui ont donné de l'énergie.

Il s'agit aujourd'hui de remercier publiquement ces personnes qui ont oeuvré dans le sens que nous souhaitions. Il n'en reste pas moins que l'opposition était forte et qu'il faudra naturellement en tenir compte dans l'avenir, lorsqu'il s'agira de réfléchir sur d'autres investissements, plus particulièrement en matière de sport. Voilà Mesdames, Messieurs, ces quelques mots que je tenais à dire en ouverture, en vous remerciant de l'activité que vous avez toutes et tous déployée".

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 1997.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 1997 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. Prestations de serment :

Avant de passer aux prestations de serment, le Président donne lecture de la lettre de démission de M. SOUTTER :

"Monsieur le président,

Suite à mon déménagement hors de la commune de Thônex, je vous informe par la présente de ma démission du Conseil municipal pour le 15 novembre 1997.

Je souhaite à l'ensemble du Conseil municipal plein succès dans la suite de ses travaux".

Prestations de serment :

- 2.1. De M. Thierry DEROBERT, Conseiller municipal, en remplacement de M. Marc KILCHER, démissionnaire.
- 2.2. De M. Didier BERLI, Conseiller municipal, en remplacement de M. Henri CORTHÉSY, démissionnaire.
- 2.3. De M. Michel WALTER, Conseiller municipal, en remplacement de M. Michel SOUTTER, démissionnaire.

Debout, M. le Président demande aux nouveaux Conseillers de se lever et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

Debout les Conseillers répondent :

Monsieur Thierry DEROBERT : *"je le promets"*

Monsieur Didier BERLI : *"je le promets"*

Monsieur Michel WALTER : *"je le jure"*

Il est pris acte des serments et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

M. Thierry DEROBERT
M. Didier BERLI
M. Michel WALTER

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'est pas donné lecture de la copie du courrier adressé par M. RENGGLI en date du 14 novembre 1997 au Centre Sportif Sous-Moulin.

Les lettres suivantes sont lues :

3.1. De Me Vincent JEANNERET, avocat, concernant les procédures engagées contre l'extension du Centre sportif Sous-Moulin.

"Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mon cher Confrère,

J'ai récemment reçu mandat des trois communes (Thônex/Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries) de représenter celles-ci dans le cadre des procédures engagées par devant la Commission de recours LCI et le Tribunal administratif.

Il m'apparaîtrait utile que dans le cadre de ces deux procédures, je puisse produire une lettre du Président du Conseil municipal de la commune de Thônex, indiquant quels ont été les travaux effectués en commission puis en plenum du Conseil municipal de Thônex.

Je souhaiterais par ailleurs savoir à quelle majorité le projet aujourd'hui querellé a été adopté, avec, dans la mesure du possible, un suffrage en outre exprimé par chaque parti politique.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire si vous le souhaitez.

Veuillez croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, mon cher Confrère, à l'expression de mes sentiments dévoués".

La réponse suivante lui a été faite :

"Cher Maître,

Pour faire suite à votre courrier du 22 octobre 1997 concernant les procédures engagées contre l'objet cité en référence je suis en mesure de vous transmettre les renseignements suivants :

- 7 mai 1991 Le Conseil municipal approuve (par 12 voix "pour", 8 voix "contre" et 1 abstention) l'ouverture d'un crédit de Fr 6'990'000,- représentant le tiers de Fr 20'964'000,- relatif à la réalisation de la 3e étape du Centre sportif Sous-Moulin.
- juin 1991 Un référendum contre le crédit voté aboutit à Thônex alors qu'il en est déjà de même à Chêne-Bourg

La votation populaire qui a lieu à Chêne-Bourg donne raison au Comité référendaire. Le crédit voté par cette commune est donc annulé.
- 12 novembre 1991 Afin d'éviter qu'un vote populaire inutile ait lieu sur la commune de Thônex, le Conseil municipal décide d'annuler sa décision du 7 mai 1991 et charge le Conseil administratif en coordination avec les deux autres communes chénoises de présenter un nouveau projet pour le développement du Centre sportif Sous-Moulin.

- 22 mars 1994 Suite aux préavis des commissions Sports et Finances le Conseil municipal accepte (par 20 voix "pour" et 1 voix contre) d'ouvrir un crédit d'étude de Fr 55'000,- pour la réalisation de la phase avant-projet de l'étude relative à l'extension du Centre sportif Sous-Moulin.
- 14 novembre 1995 Le Conseil municipal décide (par 17 voix "pour" et 6 voix "contre") d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de Fr 122'000,- afin d'aller jusqu'à la requête en autorisation de construire.
- 18 juin 1996 Le Conseil municipal vote à l'unanimité un crédit de Fr 94'000,- destiné à établir le devis général qui donnera le coût précis de l'extension.
- 18 mars 1997 La commission des Sports donne à l'unanimité un préavis favorable au projet de patinoire et il est confirmé que le Canton participera au coût de cette installation par une subvention de l'ordre de 16%.
- 25 mars 1997 La commission des Finances est à son tour saisie du dossier afin de préavisier la demande de crédit de Fr 4'229'000,- et accepte ce dernier (par 6 voix "pour" et 2 abstentions)
- 15 avril 1997 Le Conseil municipal vote à l'unanimité un crédit de Fr 4'229'000,- représentant le tiers d'un montant de Fr 12'687'000,- afin d'exécuter l'extension du Centre sportif Sous-Moulin, crédit qui fait actuellement l'objet d'un référendum qui a abouti avec 1091 signatures.

Il est à préciser que depuis l'annulation du premier crédit en 1991 jusqu'au vote du 15 avril 1997 le Conseil intercommunal, formé de Conseillers municipaux des trois communes chénoises, se sont rencontrés à de nombreuses reprises pour élaborer ce projet d'extension.

Lors de ces séances les membres se sont notamment inquiétés de la qualité du bâtiment, de son gabarit et de son insonorisation afin que le voisinage direct ne subisse pas de nuisances dues à cette réalisation.

La circulation dans ce secteur a été également largement étudiée pour les mêmes motifs évoqués ci-dessus. L'aspect financier a bien entendu été analysé afin que les Conseillers municipaux puissent voter ce crédit en toute connaissance de cause principalement en ce qui concerne l'avenir financier de nos communes.

Il est à relever qu'à aucun moment quelque citoyen ou riverain que ce soit ne s'est manifesté pour être auditionné par le Conseil municipal de Thônex, tant au stade du vote des crédits d'étude qu'au stade du vote du crédit de construction.

De même aucune observation orale ou écrite n'a été présentée par des citoyens ou des riverains de la commune.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et tout en restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, je vous prie d'agréer, Cher Maître, mes salutations distinguées".

3.2. De Mme BANDERET concernant sa démission du Conseil municipal :

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Par la présente, je vous informe que je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil municipal, soit pour le 17 novembre 1997.

En effet, mes obligations professionnelles m'obligent à une telle décision.

Je tiens également à vous apprendre que l'expérience que j'ai vécue pendant environ 6 ans, comme élue municipale, a été très enrichissante et vous en remercie.

Néanmoins, je reste à votre disposition pour participer aux diverses manifestations qu'organisera la ville de Thônex.

Enfin, je vous souhaite une très bonne continuation afin d'oeuvrer en toutes circonstances pour le bien être de la commune.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, mes respectueuses salutations".

3.3. M. SOMMARUGA signale qu'il a reçu aujourd'hui même, un fax du service des votations et élections confirmant que la candidature de Mme Anni STROUMZA est validée et qu'elle pourra prêter serment lors du prochain Conseil municipal.

3.4. De M. VERNERET concernant la création d'un groupement des associations thônésiennes.

"Monsieur le Président,

Je souhaiterais voir paraître à l'ordre du jour du Conseil municipal du 18 novembre prochain, le vote du Conseil municipal sur le groupement des associations. Cette initiative s'appuie sur les procès-verbaux de la commission culture, ainsi que ceux du Conseil municipal. Je vous invite à prendre connaissance des procès-verbaux de la commission du 12 novembre 1995, 10 octobre 1995 et 28 janvier 1997 abondant du projet par les commissaires. Ceux du Conseil municipal du 17 octobre 1997 et 14 novembre 1995.

Je vous remercie de prendre acte de ce qui précède, et vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures".

Le bureau a décidé de ne pas mettre ce point à l'ordre du jour et la lettre suivante a été adressée à M. VERNERET :

" Cher Monsieur,

Suite à votre courrier du 15 octobre 1997 concernant l'objet cité en référence j'ai saisi le Bureau du Conseil municipal afin de connaître son avis sur l'opportunité de présenter votre projet lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 1997.

Après discussion et examen des divers procès-verbaux, où il est fait mention du projet de création d'un groupement des associations, il s'avère que celui-ci n'a jamais fait l'objet d'une entrée en matière formelle du Conseil municipal et a été traité selon l'ancienne procédure.

Le Bureau, à l'unanimité, a donc décidé de ne pas inscrire votre projet à l'ordre du jour et vous prie, si vous le désirez, de déposer un "projet de délibération" allant dans le sens souhaité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, cher Monsieur mes meilleures salutations".

3.5. De M. Alain DE FÉLICE concernant le projet de délibération relatif au Théâtrochamp. (point 8 de l'odj).

"Monsieur le Président et cher Monsieur,

Je fais suite au dépôt, par Mme Brigitte SCHNEIDER et moi-même, d'un projet de délibération tendant au paiement, par la commune de Thônex, de tout ou partie du loyer des surfaces qui avaient été proposées au Théâtrochamp dans les anciens locaux de l'école de décors de théâtre.

Vu que les différentes péripéties du dossier de location de ces locaux ont abouti à rendre impossible pour le Théâtrochamp la location de ceux-ci, je porte à votre connaissance que Mme Brigitte SCHNEIDER et moi-même retirons ce projet comme étant devenu sans objet.

Ma collègue aura, sans doute, l'occasion de vous le confirmer lors de la séance du bureau du Conseil municipal.

En vous remerciant par avance de donner aux présentes les suites qu'elles comportent, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs".

3.6. De la commune de Corabia concernant une visite d'artistes à Thônex.

"Monsieur le Conseiller Carlo SOMMARUGA,

Quoique avec un grand retard nous désirons vous demander officiellement des excuses pour l'incident survenu pendant la visite qu'un groupe d'enfants de notre ville a fait à Thônex cet été dans le cadre d'un échange culturel.

Notre représentant, Monsieur le professeur Dorin MARGHIDANU, conseiller à la mairie de Corabia nous a informés que le spectacle soutenu par les élèves de notre ville n'avait pas été ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

Après les investigations que j'ai faites, j'ai compris que la principale cause de cet échec a été dû au fait que les enfants participant à ce spectacle n'ont pas été sélectionnés pour des raisons artistiques, mais parce qu'ils ont hébergé les artistes du Théâtrochamp pendant leur visite à Corabia en avril, cette année.

Mme Varzaru NICULINA, ancienne professeur au lycée de Corabia, a été chargée d'organiser ce groupe et d'aider M. Ion DASSOVEANU à réaliser le spectacle.

Cette explication n'excuse pas la personne qui a préparé et présenté devant vous ce groupe et nous vous assurons que nous prendrons les mesures adéquates.

En tout cas, vous savez quel est le niveau culturel et artistique de notre ville. Vous avez eu l'année passée, l'occasion de connaître un véritable groupe folklorique et nous espérons connaître d'autres collectifs artistiques.

Et puis, dès 1990, l'année de notre parrainage, toutes les visites et tous les échanges culturels réalisés de Mme MITRAN LUTESTU Viorica avec des élèves, se sont très bien déroulés.

D'autre part, la visite de notre groupe d'élèves ne s'est pas limitée seulement à l'aspect artistique. C'est aussi notre collègue qui nous a informé, que les relations établies entre nos élèves et les familles d'accueils de Thônex ont été très chaleureuses et très amicales. Tous ont appris et vu beaucoup de choses et tout cela est très important.

Encore une fois, nous espérons que cet épisode indésirable n'affectera pas les relations d'amitiés établies entre nos communes et que nous pourrions collaborer avec de bons résultats dans d'autres domaines aussi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre grande considération".

3.7. Du Badminton Club Chênois concernant la location de salles.

M. le Président informe qu'il a reçu copie d'un courrier du Badminton club Chênois adressé à M. PIAZZALUNGA pour les demandes de salle de gym.

3.8. De M. LUC WÜNDERLI concernant la circulation au chemin du Petit Bel-Air.

"Monsieur le Président,

C'est le 10 avril que je vous adressais une lettre à propos de l'objet cité en exergue. Vous m'avez répondu en date du 17 juin et je vous en remercie.

Comme vous, j'espérais que la pose d'un nouveau seuil - même provisoire - répondrait aux vœux des riverains.

Force est de constater que tel n'est pas le cas. Comme le montrent les copies des photos ci-jointes, les automobilistes ont très vite compris qu'un obstacle était fait pour être contourné. A noter que ces prises de vue ont été faites entre 7h.50 et 8h. le 16 septembre. Et que j'en ai d'autres à disposition, plus éloquentes les unes que les autres.

C'est en vain que j'ai fait part de cette situation à la mairie de Thônex et à l'OTC.

La pose de ce nouveau seuil appelle les remarques suivantes :

- ce type de seuil - provisoire - coûte cher : Fr 20'000,- (indication de la mairie),
- les seuils ont le don d'agacer les usagers - ce modèle en particulier. Certains le contournent, parfois des quatre roues, d'autres klaxonnent... de frustration. On se demande pourquoi les deux communes concernées n'ont jamais envisagé, comme cela a notamment été suggéré, de ralentir horizontalement le trafic sur ces chemins, par la pose alternée de bacs en pierre,
- le choix de l'emplacement retenu pour ce seuil est un non-sens :
 - intersection avec un chemin de traverses (sortie de véhicules, de piétons),
 - le niveau du trottoir est en contrebas du niveau du seuil de ralentissement.

Au nom des riverains, enfants et adultes, je vous suis par avance reconnaissant de prendre en compte les préoccupations de tout un quartier.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

PS : j'ai relevé une omission dans la lettre du 17 juin 1997. Sous la rubrique : chemin du Petit-Bel-Air, vous signalez deux seuils de ralentissement alors qu'il y en avait déjà trois. Le quatrième étant celui mentionné ci-dessus".

3.9. Du Club Sportif Chênois concernant la 6e spaghetti party :

"Monsieur,

Il est des cas exceptionnels où chacun se doit de réserver sa soirée.

En effet, suite à l'énorme succès des années précédentes, voici la

6e SPAGHETTI PARTY

qui se déroulera le
Vendredi 5 décembre 1997 dès 18h.30
salle communale de Thônex

Nous nous faisons donc un plaisir de vous inviter à cette manifestation qui vous permettra de faire connaissance avec les jeunes joueurs de nos trois communes.

Veuillez nous confirmer votre participation d'ici au 25 novembre.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'être des nôtres, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations".

3.10. J'ai reçu une lettre de l'association Forces nouvelles qui a pour but de s'occuper de la qualité de la vie de la personne avançant en âge, son maintien actif dans la société, la protection de son statut. Cette documentation avait été adressée à la Mairie et il n'y a pas eu de retour.

3.11. L'assemblée générale des parents d'élèves a eu lieu le 11 novembre 1997.

3.12. Naturalisations :

Les résultats de l'enquête faite par M. HAEGI concernant les procédures de naturalisation nous sont communiqués. Il s'avère que la plupart des communes ont répondu à cette dernière.

3.13. Léman Bleu :

Cette chaîne de télévision demande un apport financier aux communes afin de poursuivre ses émissions en 1998.

3.14. De Mme Alice ROUGEMONT concernant le plan localisé de quartier chemin Louis-Valencien / chemin Etienne-Chennaz.

"Monsieur le Président,

A la suite de la séance d'information organisée par la Mairie en date du 11 novembre, concernant l'objet cité en titre, les signataires de la présente souhaitent vous faire part de certaines observations.

Pour présenter ce projet, une première séance avait lieu en juin. Or, aucun des propriétaires de parcelles du chemin Louis-Valencien n'y avait été convié, ce qui relève d'une négligence de l'administration communale fort regrettable à nos yeux.

En ce qui concerne l'aspect humain, il faut savoir que la grande majorité des propriétaires du chemin Louis-Valencien ont acquis leur bien dans les années 50, qu'ils y ont vécu avec leurs enfants qui sont aujourd'hui encore très attachés à leur lotissement familial. Certains sont devenus propriétaires de ce bien, l'entretiennent et y résident à leur tour avec leurs enfants. D'autres ont construit ou acquis leur villa il n'y a que quelques années ou effectué récemment d'importantes transformations, qui ont fait l'objet d'autorisations en bonne et due forme. D'autres encore souhaitent pouvoir effectuer quelques rénovations légères.

C'est donc avec consternation que nous avons découvert le projet de densification à 0,8 présenté par M. KOEHLIN.

Outre les lacunes que présente ce projet au niveau des infrastructures, tel que le nombre insuffisant de places de parking et le débouché des chemins sur les routes principales, il nous paraît insoutenable d'envisager la construction de ces "galettes" qui, à condition qu'elles trouvent preneurs, transformeraient chaque parcelle actuellement occupée par une famille en immeuble de 9 appartements, soit une trentaine de personnes...

La construction "parcelle par parcelle" que préconise M. KOEHLIN ne manquerait pas d'infliger de nombreux inconvénients aux habitants de villas, qui se verraient, le cas échéant, "coincés" entre deux immeubles.

Et que dire de l'aspect que présenterait une telle zone, jusqu'à la réalisation complète du périmètre ?

A l'heure où Thônex a entrepris la construction de nombreux logements, à la rue de Jussy et aux Verchères, est-il bien utile de vouloir densifier l'un des derniers endroits à offrir un poumon aux thônésiens ?

Nous regrettons par ailleurs qu'une dérogation ait été accordée pour l'édification de la villa Mona, qui, de par son inesthétique, sa proximité immédiate avec certains voisins et le trafic qu'elle engendre sur le chemin Etienne-Chennaz, nuit à la qualité de vie. Nous ne souhaitons en aucun cas que des nuisances supplémentaires viennent péjorer la situation.

C'est pourquoi nous vous informons de notre opposition à tout projet de densification à un coefficient de 0,8 ou de 1 dans le périmètre Louis-Valencien / Etienne-Chennaz.

Nous nous prononçons en faveur du statu quo, ou, à défaut, en faveur d'une densification n'excédant pas le 0,4, ce qui permettrait la construction de petites maisons destinées à loger deux familles, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un développement raisonnable de cette zone.

Les propriétaires soussignés souhaitent par la présente faire connaître leur point de vue à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, afin qu'ils puissent, le moment venu, prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Nous remercions ces élus pour la bienveillante attention qu'ils voudront bien accorder à notre courrier.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération".

Ainsi que celle de Mme Guttrune BULA concernant le même objet

"Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre convocation pour la séance publique du 11 novembre 1997 et je vous prie de bien vouloir excuser mon absence pour des raisons professionnelles.

En ce qui concerne la présentation du projet, je me rallie entièrement à la décision de la majorité des propriétaires du chemin Louis-Valencien exprimée par leur lettre du 19 novembre 1997.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations".

3.15. De M. Reto BUCHLI concernant le projet de plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz"

"Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser la présente lettre dont il me serait particulièrement agréable que vous vouliez bien en communiquer à l'ensemble du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

En 1954, 17 familles, dont la mienne, acquerraient une villa, souvent modeste, dans ce lotissement du chemin Etienne-Chennaz situé en zone villa 5a, pourvu d'une zone de verdure non constructible de 5000 m² qui contribuait à renforcer sa tranquillité et son aspect verdoyant. Pour ces familles, et leurs descendants, la situation privilégiée de ce quartier de villas, proche des moyens de communications et des infrastructures existantes, devait leur assurer un avenir paisible et sans tracas en vue de leurs vieux jours.

Or, il fallut assez rapidement déchanter. D'une part, par la construction, côté est, d'une importante usine auparavant située en ville de Genève, puis par celle de 2 immeubles, qui jouxtent directement les parcelles n° pairs du chemin. D'autre part, côté Jura, par la construction de plusieurs immeubles, dont un très grand bloc de 9 étages sur rez, ainsi que de la salle des fêtes et de son parking et qui, jouxte directement les parcelles n° impairs du chemin. Enfin, côté sud, sur la rue de Genève, par la construction des immeubles qui touchent les parcelles du bas.

Si l'on en était resté là, je pense que les propriétaires du chemin Etienne-Chennaz auraient été néanmoins satisfaits de leur sort, si tant est que l'on ne peut échapper au développement urbain et que l'on ne doit pas faire preuve d'un excès d'égoïsme en empêchant la réalisation d'ouvrages pouvant profiter au plus grand nombre.

Malheureusement, tel n'a pas été le cas puisque les autorités cantonales, sans que ne s'y opposent les autorités communales, avait déclassé en 1958 déjà cette zone villa 5a en une zone de développement 4a qui, selon la loi sur le développement, permet des constructions dont la hauteur de la ligne verticale du gabarit peut atteindre 15m. aucune consultation des intéressés n'a été faite, et ceux-ci se sont retrouvés devant le fait accompli. Mieux encore, les autorités cantonales, avec préavis favorable des autorités communales, ont permis l'élaboration et la réalisation, en 1988 et 1993, de 2 PLQ dont un en plein milieu du lotissement avec un taux d'occupation du sol de l'ordre de 1, sans aucun plan d'ensemble et sans consultation des propriétaires des infrastructures, chemin et collecteur notamment. Mon opposition à la seconde de ces procédures a par ailleurs été rejetée sans autre forme de procès par le Département des travaux publics et de l'énergie, après que celui-ci ait reçu un préavis favorable des autorités thônésiennes.

Conséquence de ce gâchis, la grande majorité des propriétaires du chemin Etienne-Chennaz ont aujourd'hui compris que leur avenir ne se situe plus à Moillesulaz, et que la vente de leur parcelle, afin de leur permettre d'envisager l'acquisition d'un bien si possible équivalent dans une zone villa, devenait inéluctable et constituait l'unique solution à leurs aspirations.

C'est la raison pour laquelle ces citoyens, dont certains demeurent à Thônex depuis près de 44 ans, vous ont demandé, pour le PLQ, actuellement en cours d'examen, l'application d'un taux d'occupation du sol de l'ordre de 1, qui correspond tout à fait à ceux appliqués dans la zone de développement 4a, afin de pouvoir conserver à leur bien, pour lequel la plupart ont travaillé dur tout au long de leur vie, une valeur raisonnable et équitable.

Actuellement, ces terrains n'ont plus aucune valeur en tant que terrains villas, puisque des constructions ressortant à la zone de développement 4a y ont déjà été réalisées. Il apparaît donc comme parfaitement logique et raisonnable de densifier cette zone constructible sur la base d'un coefficient d'utilisation du sol qui corresponde à la zone, plutôt que de sous-densifier en mettant en péril, ailleurs, des secteurs actuellement situés en zone villa 5a.

En 1958, les autorités cantonales et communales ont fait un choix en déclassant cette zone et ont pris leurs responsabilités. Il s'agit maintenant d'assumer celles-ci jusqu'au bout afin de garantir à tous l'équité et l'égalité de traitement.

C'est la raison pour laquelle je me permets de m'adresser aux élus de notre commune, persuadé que je suis de leur sens de l'écoute, de la justice, et du fait que l'intérêt général ne doit pas engendrer la spoliation de l'intérêt particulier dans la mesure où celui-ci est tout à fait légitime.

Confiant en leur sagesse, et en remerciant chacune et chacun de son attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée".

- 3.16. Début 1998 les divers documents en possession des Conseillers municipaux, listes d'adresses, répartition des commissions, etc. seront remis à jour suite aux nombreuses démissions.
- 3.17. La commune étudie la possibilité de n'avoir plus qu'un seul local de vote, un sondage sera effectué auprès des associations de quartier.
- 3.18. A l'issue de la séance du 16 décembre prochain une réception sera organisée en compagnie des Conseillers qui ont démissionné dernièrement.
- 3.19. Le jeudi 11 décembre 1997 aura lieu une séance de commissions réunies avec comme ordre du jour le plan directeur communal.
- 3.20. La fête de l'Escalade aura lieu le vendredi 12 décembre 1997 à la salle des fêtes.
- 3.21. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour.

4. Communications du Conseil administratif.

4.1. de M. Zogg, Maire

4.1.1. Point de la situation concernant la construction de l'école "Thônex-Verchères" :

Les travaux spéciaux sont en cours, les parois moulées doivent être terminées d'ici fin mars 1998. Nous avons stocké de la terre végétale sur la place des fêtes ce qui servira aux aménagements extérieurs de l'école.

4.1.2. Sécurité dans les travaux :

La mise en place de barrières de protection le long du chemin du Bois-Des-Arts va être effectuée prochainement. La traversée à la hauteur de la place du cimetière sera équipée d'un passage à piétons. La sécurité sur le trottoir jusqu'à l'église sera aussi prise en compte.

4.1.3. Immeuble route de Jussy :

Le terrassement de cet immeuble sera terminé d'ici à la fin de l'année.

4.1.4. Immeuble GENEX :

Les terrassements sont en cours, la sécurité le long de la route de Jussy sera assurée par un passage piétons devant l'entrée de GENEX avec un îlot central.

4.1.5. Plan directeur :

Lors de la séance des commissions réunies prévue le 11 décembre, les bureaux Ortis et ASS nous présenteront une esquisse de programme de ce plan directeur.

4.2. M. Clément PIAZZALUNGA

4.2.1. Référendum sur la patinoire :

Le Conseil administratif se joint aux paroles de M. le Président concernant le vote sur la patinoire, relève que le taux de participation a été exceptionnel et précise que 3 recours ont été déposés par les référendaires; 2 concernent la commission de recours et 1 la circulation.

4.2.2. Piste Vita :

Nous avons reçu aujourd'hui l'autorisation définitive du Conseil d'Etat.

4.2.3. Noël des isolés :

Il aura lieu le 24 décembre et il serait souhaitable que des Conseillers municipaux y participent.

4.2.4. Piste bi-cross :

Nous sommes à la recherche d'un terrain pour satisfaire une demande faite par des adolescents de la commune.

4.2.5. SASCOM :

Il sera ouvert 7 jours sur 7 et ceci jusqu'à 20h.

4.3. M. Roger SCHORER

4.3.1. Remerciements :

De la commune de Sachseln pour notre contribution de solidarité de Fr 5'000,- suite aux intempéries de cet été.

De l'association des mines anti-personnelles pour notre subvention de Fr 1'000,-.

5. **Rapports des commissions.**

- 5.1. M. DECREY, Président du groupe de travail du 25e anniversaire du Jumelage Thônex-Graveson, commission réunie les 7, 29 octobre et 19 novembre 1997, donne lecture des conclusions des rapports :

"Les dates retenues pour le 25e anniversaire du retour du jumelage sont les 8, 9 et 10 mai 1998. Un comité de 11 personnes a été formé. L'arrivée des Gravesonnais est prévue le vendredi dans la soirée, le samedi sera réservé aux joutes sportives, le soir la partie officielle avec repas et bal et le dimanche, il est prévu une promenade en bateau. Nous espérons pouvoir loger tous nos amis gravesonnais chez l'habitant".

- 5.2. M. DE FÉLICE, Président de la commission URBANISME & ÉCONOMIE Publique, commission réunie le 14 octobre 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"L'architecte mandaté a présenté son projet aux commissaires et comme il s'agissait d'une information, la commission n'est pas allée au delà et a pris note des projets qui existent sur cette parcelle qui sont une densification et manière à pouvoir rénover un des bâtiments situé sur ce terrain".

- 5.3. M. PAYCHÈRE, Président du groupe de travail Parlement des jeunes, commission réunie le 11 novembre 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Le rapport n'est pas encore en notre possession car il y a eu des problèmes avec la procès-verbaliste.

M. REYMONDIN a présenté ses conclusions à la commission et en substance, il a suggéré que le lancement d'un parlement des jeunes s'envisage sur une période de 2 ans. Le groupe de travail a, dès lors, préparé un projet de délibération qui vous sera proposé lors d'un prochain Conseil municipal donnant les moyens, au parlement des jeunes de voir le jour".

- 5.4. M. PAYCHÈRE, Président de la commission ÉCOLES & JEUNESSE, commission réunie le 20 novembre 1997 donne lecture des conclusions du rapport :

"C'est à la demande du corps enseignant de l'école Adrien-Jeandin que la commission s'est réunie. Il s'est agi d'une discussion où il nous a fait part de ses différentes difficultés au quotidien et nous a remercié pour les différents aménagements, particulièrement du terrain synthétique qui est très utile. Au nombre des requêtes, il est à relever qu'un local de jeux pour les enfants de l'école enfantine serait d'une grande utilité.

Quant au 2e point de l'ordre du jour, la commission s'est prononcée en faveur du projet de délibération proposé par le groupe de travail parlement des jeunes".

6. Nomination des membres aux diverses commissions suite aux prestations de serments de trois nouveaux Conseillers municipaux.

La nouvelle répartition des commissions est acceptée à l'UNANIMITÉ, comme suit :

Commission des Bâtiments (11 membres)

Président : M. Olivier FAVRE
Vice-présidente : Mme Chantal BANDERET*
Membres : Mmes CONSTANTIN, EGGER-GEX et PITTET
MM. BERLI, BOISSONNAS, GRANDGIRARD, SCHAMBACHER, VERNERET et WALTER.

Commission de CIRCULATION (11 membres)

Président : M. Michel COLLAUD
Vice-présidente : Mme Brigitte SCHNEIDER
Membres : MM. AMOUDRUZ, BERLI, BOISSONNAS, DECNEY, DE FÉLICE, FISCHER, GRANDGIRARD, SCHAMBACHER et VACHERON.

Commission Écoles & Jeunesse (11 membres)

Président : M. Cédric PAYCHÈRE
Vice-Président : M. Michel VACHERON
Membres : Mmes CONSTANTIN, DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX et PITTET
MM. COLLAUD, DEROBERT, FAVRE et WALTER.

Commission des Finances (11 membres)

Président : M. Jean-Claude GRANDGIRARD
Vice-Président : M. Jacques BOISSONNAS
Membres : Mmes DESJACQUES CARNEGIE, ROCHAT et SCHNEIDER
MM. COLLAUD, DECNEY, DE FÉLICE, FISCHER, PAYCHÈRE et SOMMARUGA.

Délégués à la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale :

Désignés par le Conseil d'Etat :

MM. CURRAT et MAUNOIR

Désignés par le Conseil administratif :

M. CLOT

Désignés par le Conseil municipal :

Mme SCHNEIDER

MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, DE FÉLICE et SCHAMBACHER

Commission Sociale & Naturalisations (11 membres)

Président : M. Carlo SOMMARUGA

Vice-Président : M. Thierry DEROBERT

Membres : Mmes BANDERET*, CONSTANTIN, DE COULON, EGGER-GEX, ROCHAT et C. VERNERET

MM. BERLI, DECREY et VERNERET.

Commission Urbanisme & Économie Publique (11 membres)

Président : M. Alain DE FÉLICE

Vice-Président : M. José FISCHER

Membres : Mmes DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX et ROCHAT

MM. FAVRE, GRANDGIRARD, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER et SOMMARUGA.

Commission de Sécurité (9 membres)

Président : M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

Vice-présidente : Mme Isabel ROCHAT

Membres : Mmes SCHNEIDER et C. VERNERET

MM. BERLI, DE FÉLICE, SCHAMBACHER, VACHERON et WALTER.

Commission des Sports (9 membres)

Président : Mme Chantal PITTET

Vice-présidente : Mme Caroline VERNERET

Membres : Mmes CONSTANTIN et SCHNEIDER

MM. AMOUDRUZ, COLLAUD, FAVRE, FISCHER et SOMMARUGA.

Délégués à la commission du CSSM :

M. PIAZZALUNGA, Conseil administratif

Mme Brigitte SCHNEIDER

MM. AMOUDRUZ, DECREY, FAVRE et SOMMARUGA

Commission de l'Environnement, Parcs & Promenades (9 membres)

Président : Mme Christine DE COULON

Vice-Président : M. Michel WALTER

Membres : Mmes BANDERET*, DESJACQUES CARNEGIE et SCHNEIDER

MM. BOISSONNAS, DEROBERT, VACHERON et VERNERET.

Commission de la Culture & Loisirs (9 membres)

Président : M. Guy VERNERET
Vice-présidente : Mme Rose-Marie EGGER-GEX
Membres : Mmes BANDERET*, DE COULON, PITTET et C. VERNERET
MM. AMOUDRUZ, BERLI et DECNEY

COMMISSIONS AD-HOC ET DIVERSES

Commission des "Pétitions" :

Conseiller administratif délégué : désigné de cas en cas.

Membres : Mmes ROCHAT et SCHNEIDER
MM. DEROBERT, SCHAMBACHER et SOMMARUGA

Délégués au "Centre des Loisirs" :

Membres : Mmes BANDERET* et EGGER-GEX
MM. COLLAUD, DEROBERT et DECNEY

Délégués au comité de rédaction du journal "Le Chênois" :

Membres : MM. DE FÉLICE et FISCHER

Délégués au comité de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex" :

Désignés par le Conseil administratif

Membres : Mme HARRIS
MM. HENSLER et MARCET

Désignés par le Conseil municipal

Membres : Mme DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX et PITTET
M. VERNERET

Commission ad-hoc "Règlement du Conseil municipal"

Président : M. Philippe GUEX, Secrétaire de Mairie
Mmes ROCHAT et SCHNEIDER
MM. DE FÉLICE, DECNEY et PAYCHÈRE

Sous-commission des "Loisirs" (membres désignés lors de la séance de la
commission des Loisirs du 12.09.1995)

Membres : Mmes BANDERET*, EGGER-GEX, ROCHAT et C. VERNERET
MM. SCHAMBACHER et VERNERET

Groupe de travail "Parlement des Jeunes" :

Président : M. Cédric PAYCHÈRE
Membres : Mmes CONSTANTIN, ROCHAT, SCHNEIDER et C. VERNERET
M. VACHERON

**Mme BANDERET a démissionné au 17 novembre 1997.*

7. Désignation de M. Guy VERNERET, membre du parti radical auprès de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex en remplacement de M. Michel SOUTTER, démissionnaire. Discussion. Vote.

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex" acceptés par le Conseil municipal en date du 29 septembre 1992,
- Vu l'art. 6, des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Michel SOUTTER du Conseil municipal,
- À L'UNANIMITÉ (moins 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De désigner M. Guy VERNERET, membre du parti radical, en remplacement de M. Michel SOUTTER, pour siéger au Conseil de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex".

8. Projet de délibération de Mme Brigitte SCHNEIDER et M. Alain DE FÉLICE pour une commune socio-culturelle attractive. Discussion. Vote. (projet retiré).

Ce projet a été retiré selon la lettre de M. DE FÉLICE, lue en début de séance.

9. Projet de délibération présenté par le groupe libéral concernant la récupération des déchets. Discussion. Vote.

Mme DE COULON, signataire du projet et au nom du groupe libéral, donne lecture de ce dernier :

"Le 14 mai 1997, le Conseil municipal devait voter les crédits budgétaires supplémentaires 1996. Parmi ceux-ci, deux postes ont été âprement discutés. Il s'agissait du poste intitulé "Frais de levée des ordures" et du poste "Frais de traitement des ordures ménagères". A cette occasion, il a été demandé de revoir la question de la levée des ordures et de définir en cette matière une politique à long terme : c'est l'objet de ce projet de délibération.

A. Historique

A la demande de M. FORNERONE, Conseil administratif en charge de l'environnement, le groupe d'ingénieurs-conseils SA, environnement et technologie, ETEC, a rendu une étude détaillée sur la gestion des déchets de la commune de Thônex.

A l'issue de la première phase de cette étude qui date de janvier 1992, il a été conclu qu'une amélioration de l'organisation de la collecte, du transport et du traitement des matières récupérables s'imposait. En effet, les trajets entre Thônex et les centres de traitement de la Jonction ou des Cheneviers sont très coûteux. Il importe donc de limiter ces trajets en diminuant la masse d'ordures ménagères, c'est-à-dire en séparant correctement les matières récupérables des ordures ménagères.

A cette fin, en juin 1992, ETEC dans la 2ème phase de son rapport, propose un projet s'articulant en trois mesures :

- collecte centralisée du multimatière,
- attribution temporelle de sites de collecte,
- introduction de l'éco-boni.

Il propose ainsi de collecter globalement toutes les matières récupérables, grâce à une déchetterie mobile itinérante capable d'assurer à la fois le tri à la source des matières, la collecte sélective et le transport à capacité nominale. Il s'agit de la "collecte du multimatière itinérant".

En mai 1993, ETEC expose en détail ce projet qui repose sur deux principes :

1. L'apport volontaire par les habitants de la commune, des matières récupérables à un site de collecte temporaire et mobile en divers points du territoire communal.
2. Une rémunération différenciée en contrepartie des résidus ainsi éliminés des ordures ménagères ordinaires.

Lors de la séance de la commission de Circulation et Environnement du 30 novembre 1993, M. FORNERONE, Conseil administratif, explique que des études démontrent que 35% des ordures ménagères seraient compostables. Le Canton souhaiterait construire trois centres de compostage, dont un pour la région Arve-Lac. Il recommanderait donc aux trois communes chénoises d'adhérer au GICAL, le Groupement intercommunal de compostage Arve-Lac. Le même jour, la commission a voté à l'unanimité la décision de principe que Thônex fasse partie du GICAL.

Le 20 septembre 1994, en commission Circulation et Environnement, M. Fornerone dit : *"Pour réduire nos frais de ramassage des déchets, il faut absolument trier les matières récupérables. Au niveau de la commune, il faut faire une information et une éducation à la population. Il faut commencer l'éducation au niveau de l'école avec les enfants. Avec un tri bien fait, nous pouvons espérer une réduction des frais de traitement des déchets de l'ordre de Fr 150'000,- par année"*.

En juin 1995, une nouvelle législature commençait.

Depuis le 1er juin 1997, les feux sont interdits dans les jardins privés. Cette interdiction risque de faire augmenter la quantité de déchets verts.

B. Ce qui a été fait à Thônex :

Actuellement, il y a une déchetterie au centre de voirie, où sont récupérés le papier, le carton, le verre, les piles, les huiles usées, l'aluminium et le PET. De plus, les gros objets sont levés une fois par mois, ainsi que le papier, le verre et la ferraille. Les ordures ménagères sont levées 3 fois par semaine.

Dans son rapport de juin 1992, ETEC présente, par extrapolation, la situation en 1996 dans l'hypothèse où rien ne serait modifié d'ici là dans le programme communal de gestion des déchets. Se basant sur une évolution moyenne des dernières années, il évalue les dépenses globales pour le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets volumineux et des autres matières récupérables à Fr 1'787'562,- en 1996. En réalité, les dépenses totales pour 1996, crédits budgétaires supplémentaires compris, auront été de Fr 1'627'874,- (Fr 1'448'000,- + Fr 103'924,- et Fr 75'950,- de budget supplémentaire). On constate donc que les progrès réalisés grâce à la commune, dont la création de la déchetterie de la place de la voirie, ont été efficaces.

C. Ce qu'il reste à faire :

Il ressort des différents rapports que le traitement des ordures par incinération demeure une étape peu souhaitable, mais incontournable dans le processus d'élimination des déchets. Aussi, l'incinération ne doit-elle avoir lieu que lorsqu'aucun recyclage aura été possible.

Le but poursuivi est donc de diminuer la masse des déchets. On doit chercher à :

- a) rationaliser la collecte et le transport de ces déchets,
- b) encourager le recyclage et la valorisation, afin de n'envoyer en décharge que les déchets ultimes,
- c) développer des méthodes d'information et de sensibilisation de la population et des entreprises.

*

a) Rationaliser la collecte et le transport de ces déchets :

- Ordures ménagères :
La collecte des ordures ménagères n'est pas remise en cause.
- Déchets récupérables : (verre, papier, carton, aluminium, ferraille, piles, accumulateurs, déchets volumineux, PVC, PET)
La récupération est un des maillons les plus importants de la gestion des déchets dans une optique écologique et dans une optique de diminution des frais. Cela nous amène au point b).

b) Encourager le recyclage et la valorisation, afin de n'envoyer en décharge que les déchets ultimes :

Ainsi qu'il a été exposé plus haut, ETEC avait proposé de mettre sur pied une déchetterie itinérante mobile. Celle-ci viserait à collecter globalement toutes les matières récupérables. Un grand conteneur, compartimenté en modules amovibles de dimensions variables, serait déposé sur un site préétabli. Le véhicule de transport serait un camion à pont interchangeable. Les matières à éliminer seraient acheminées par les particuliers sur le lieu de ramassage, au jour spécifié, conformément à un programme de collecte arrêté dans un calendrier. Ces sites ainsi définis auraient un usage temporel limité, ils seraient situés généralement aux abords des parkings de surface, sans nuisances sonores.

Selon ce projet, le concessionnaire accueillerait les habitants de la commune et leurs déchets, qui seraient "contrôlés" et pesés spécifiquement sur une bascule enregistreuse. Le site serait donc surveillé et gardé en permanence par un agent technique. Le client recevrait un ticket de pesage, forme de reçu des marchandises ainsi livrées. L'appareil garderait en mémoire les données de l'opération d'échange des matières. En fin de journée, la déchetterie itinérante serait enlevée et l'endroit de la collecte restitué propre aux habitants.

En fin de semestre, un décompte serait effectué et l'habitant soucieux de l'écologie recevrait une ristourne.

Le concessionnaire stockerait les déchets à sa convenance. Le cas échéant, il pourrait bénéficier des conditions favorables du marché des cours des matières récupérables.

Ce concept présente bien des avantages ; il est stimulant pour les usagers, car il rémunère le geste écologique au lieu de pénaliser le pollueur. Il optimise les transports à charge nominale et le concessionnaire est sûr de faire le plein de déchets. Il ne nécessite pas d'infrastructure coûteuse et n'entraîne pas d'important coût salarial. La charge en ordures ménagères est allégée. Le ramassage est plus fréquent ce qui permet moins de stockage chez l'habitant.

En conséquence, il est proposé d'étudier en détail cette proposition, et le cas échéant d'organiser une telle collecte sur la commune.

– Objets volumineux :

Il est proposé de poursuivre la collecte des objets encombrants et volumineux à domicile sur demande ; toutefois, cette prestation serait payante (les personnes âgées pourraient bénéficier d'un tarif préférentiel) et indexée en fonction des quantités de matière à enlever.

80 à 90% de ces déchets sont transportables dans les voitures automobiles légères et ne nécessitent pas l'usage d'un camion pour le transport. Aussi, demanderait-on aux communiens de faire l'effort d'acheminer par leurs propres moyens les déchets encombrants sur les sites. Ils recevraient alors une quittance leur donnant droit à un éco-boni, cumulable avec les autres bons de crédit.

– Déchets de jardin :

Il est proposé de créer un centre de compostage dans la région Arve-Lac. Les négociations avec le GICAL devraient s'intensifier avec la ferme intention d'ouvrir un tel centre pour le début du prochain millénaire.

c) Développer des méthodes d'information et de sensibilisation de la population et des entreprises.

– Sensibiliser la population par les enfants :

Il semble que les enfants soient à l'origine de bien des changements d'habitude. Une information scolaire intéressante incitera l'enfant à parler à la maison, où il peut influencer positivement l'attitude de ses parents, d'autant plus s'il y voit une récompense telle que l'éco-boni.

Il conviendrait donc de proposer aux écoles un programme écologique qui expliquerait aux enfants le futur programme de la commune avec les moyens pédagogiques adéquats et leur proposerait d'y participer.

– Introduction de l'éco-boni :

L'idée de l'éco-boni est de tenter de positiver la récupération, le recyclage et la valorisation plutôt que de réprimer celui qui pollue (taxe sur les piles, taxe sur les sacs à ordures). Pour changer les habitudes, il paraît préférable de distribuer des bons points plutôt que des bonnets d'âne...

Les sommes ristournées à la population peuvent paraître modestes et, dans un premier temps, viseraient essentiellement à motiver les enfants. Plus tard, elles pourraient évoluer et trouver leur équilibre dans le marché des déchets.

Au vu de ce qui précède,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De demander au Conseil administratif d'étudier la collecte du multimatière itinérante, pour toutes les matières récupérables.
2. De prier le Conseil administratif d'aller de l'avant dans ses négociations avec le GICAL afin qu'un centre de compostage soit rapidement mis sur pied.
3. D'organiser une campagne de sensibilisation sur l'écologie de notre commune, qui commencerait par un programme éducatif à l'intention des écoles".

M. VACHERON expose, à son tour, la position de la fraction socialiste sur ce point :

"La fraction socialiste se plaît à relever que c'est le groupe libéral qui relance le débat sur la récupération des déchets, alors qu'aux plans cantonal et national en tout cas, ce parti ne s'est pas illustré par des prises de position marquées en faveur de l'écologie. La preuve est donc faite qu'une bonne idée peut trouver sa place dans tout esprit éclairé.

Et sachant que c'est de la rencontre des grands esprits que naissent les réalisations les plus convaincantes et durables, les membres de la fraction socialiste ne peuvent que soutenir ce projet de résolution qui comporte de nombreux points positifs.

Je retiendrai tout particulièrement les éléments suivants :

1. Une bonne gestion des déchets repose sur deux principes :
 - récupérer tout ce qui peut l'être et le recycler,
 - gérer le plus possible les déchets sur le lieu même de leur "production".
2. Le passage de ces deux principes dans les pratiques de chaque citoyen passe par une information et une éducation. Initier ce processus au niveau des enfants paraît être la plus fructueuse des pistes (j'en ai personnellement fait l'expérience).
3. L'éco-boni est une manière stimulante et positive d'inciter à la récupération. Mais peut-il être pratiqué à l'échelle d'une commune ? Ne risque-t-il pas de favoriser le "tourisme des déchets" ? En quoi consisteraient ses primes (argent, billets gratuits pour des spectacles se déroulant sur la commune, bons d'achat valables dans les commerces de la commune) ? Il importera de bien étudier les implications de ce concept avant une éventuelle concrétisation.
4. Il en va de même de la déchetterie itinérante. Sera-t-elle en fonction à des heures attractives ? N'implique-t-elle pas une gestion trop lourde ? Un concessionnaire sera-t-il prêt à en assurer la gestion ?
5. En ce qui concerne le projet de centre de compostage dans la région Arve-Lac (GICAL), la commune de Thônex doit jouer un rôle moteur dans sa concrétisation.
6. Enfin, et cela n'apparaît pas dans le projet de résolution, on ne dira jamais assez que la meilleure manière de gérer les déchets est de ne pas en produire.

Le projet de résolution qui nous est présenté ce soir mérite notre intérêt et notre soutien. Il permet de relancer le débat sur une question essentielle et pourrait dynamiser notre Conseil administratif qui, jusqu'à présent, ne s'est pas montré particulièrement entreprenant dans ce domaine.

Cependant, la commune de Thônex ne saurait faire cavalier seul. Elle doit rechercher des synergies avec les communes proches, tout en étant en cohérence avec la politique cantonale.

Après 4 ans passés aux oubliettes, l'étude ETEC, à laquelle le présent projet de résolution fait largement référence, doit être reprise par le Conseil municipal et, le cas échéant, réactualisée. Comme un certain nombre de questions importantes demeurent en suspens, la fraction socialiste propose le renvoi du projet en commission, mais souhaite que le sujet revienne rapidement au Conseil municipal, afin que des réalisations concrètes soient déjà effectuées avant la fin de cette législature.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que la récupération des déchets ne constitue qu'une des composantes d'une politique respectueuse de l'environnement. Il faudrait, parallèlement, que la commune se soucie d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables, de réduction des pollutions de toutes sortes, de limitation des déplacements motorisés, de qualité de la vie, etc.

De plus, tout projet de construction, de rénovation ou de transformation devrait systématiquement donner lieu à un bilan écologique".

Au Vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ

Mme SCHNEIDER remercie également le parti libéral et propose que ce projet soit envoyé en commission afin qu'il soit approfondi.

Le groupe radical et le groupe PDC sont du même avis.

Au vote :

- La discussion immédiate est refusée et le point retourné en commission d'Environnement.

10. Projet de délibération présenté par le groupe libéral concernant l'acquisition d'un afficheur de vitesse "Visispeed". Discussion. Vote.

Mme ROCHAT, signataire, donne lecture du projet de délibération :

- "Constatant l'augmentation importante du trafic automobile qui traverse la commune de Thônex,
- Considérant les vitesses excessives enregistrées - supérieures à 82 km/h. - lors de la pose de cet appareil en mars dernier pour une courte période,
- Attendu le succès croissant que ce panneau d'information sur la vitesse remporte dans les communes genevoises - dix communes à Genève et environ 50 dans toute la Suisse,
- Vu le souci permanent du groupe libéral pour tout ce qui touche à la sécurité et à la prévention, considérant celles-ci tout à fait essentielles pour les jeunes comme pour les aînés.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DEMANDE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'acquérir un ou plusieurs de ces appareils pour une meilleure sécurité et une bonne prévention des accidents sur la commune".

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.

M. FISCHER demande au nom du groupe radical le renvoi en commission afin d'avoir plus de renseignements, notamment sur le prix de ces appareils

Mme SCHNEIDER soutient ce projet et propose de voter immédiatement.

Mme PITTET : le parti socialiste est favorable à ce projet mais souhaite le renvoi en commission pour avoir plus d'informations.

Mme ROCHAT précise qu'il s'agit d'un moyen de prévention moderne dont l'efficacité est tout à fait indiscutable puisque même la police a fait l'acquisition de tels appareils dont le prix est d'environ Fr 12'000,- pièce. Ils peuvent être déplacés.

Au vote :

- La discussion immédiate est refusée (par 11 voix "contre" et 10 voix "pour") et le point est renvoyé en commissions de Circulation et des Finances.

11. Projet de budget 1998 - Discussion. Vote sur :

11.1. Budget de fonctionnement.

11.2. Nombre de centimes additionnels.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux finances déclare :

"Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Pour connaître une commune sur le plan financier, c'est-à-dire quelle est sa valeur, il faut connaître un certain nombre d'éléments peut-être rébarbatifs mais en tout cas utiles pour voter un budget.

1. Sa fortune

En 1985, toutes les communes de cette république ont été évaluées par le Département de l'Intérieur : étude de l'actif, du passif de la Commune, balance afin de connaître une somme de départ d'estimation de la fortune de chaque commune.

Depuis 1985, le Département a rajouté à cette somme de départ les excédents budgétaires, les constructions publiques avec déductions des amortissements.

Notre ou plutôt votre fortune s'établit à Fr 95'878'000,- à ce jour.

2. Les recettes

Les sources de revenu sont principalement orientées par les recettes fiscales (impôt personnes physiques, impôts recettes morales c'est-à-dire les sociétés, la taxe professionnelle et également aux impôts immobiliers.

En 1997, la fortune était de Fr 20'987'000,- et en 1998, les prévisions sont de Fr 19'027'000,- ce qui représente une différence de Fr 1'960'000,-.

3. Les charges

Elles représentent l'administration générale de la commune, les frais des divers départements : état civil, police, routes, service du feu, écoles, etc.

En 1997, les charges étaient de Fr 20'787'000,- et en 1998, de Fr 20'240'204,- d'où un excédent de charges de Fr 1'213'104,-

Je tiens à remercier le président de la commission ad hoc du budget ainsi que les membres de cette commission de s'être penchés sur ce budget et d'avoir apporté des économies.

Avec cet excédent de charge, notre fortune passe de Fr 95'878'000,- à Fr 94'664'816,--.

Les investissements pour 1998 sont prévus à Fr 15'382'000,-. Il n'est pas prévu d'emprunt ni en 1998 ni en 1999, pas plus d'ailleurs qu'une augmentation des impôts communaux puisque la somme de ces investissements est couverte par nos fonds propres.

Nous avons investi ces dernières années pour Fr 53'477'000,- (crèche, parc MUNIER, centre de voirie, bâtiment des sapeurs-pompiers, amélioration de la salle des fêtes, de l'école Jeandin, achat de plusieurs petits bâtiments, les places de jeux) c'est-à-dire, à fortes connotations sociales.

En plus, nous avons amélioré nos collecteurs et une bonne partie de nos aménagements routiers.

Lors de la dernière séance de commission, il y a eu une demande de reporter en 1999, l'amortissement de l'école des Verchères (Fr 689'000,-), l'amortissement de l'achat de la salle de paroisse (Fr 33'000,-), l'amortissement de la patinoire (Fr 126'000,-) ce qui représente la somme de Fr 848'000,-. Nous reporterions le problème à l'année suivante. Quant à repousser également les ouvrages de génie civil de 10 ans et l'amortissement des terrains non bâtis repoussé de 20 ans, je suis pratiquement certain que le Département de l'intérieur refuserait ce genre d'opération. D'autant plus que nous avons une fortune de plus de Fr 95'000'000,- et pas de dette.

Je rappelle que les commissaires de la commission des finances ont bien compris tout cela, puisqu'ils ont refusé une telle proposition

Notre plan de redressement, vous l'avez sous les yeux, nous donne un excédent de revenus dans 4 ans.

Comme la cigale, nous avons fait des réserves pour les jours froids et pluvieux. Bien nous en a pris et voyons l'avenir avec sérénité.

Je vous demande donc, au nom du Conseil administratif, d'accepter ce budget 1998".

M. GRANDGIRARD, Président de la commission du groupe de travail Budget des 9 et 16 octobre 1997 ainsi que la commission des Finances réunie les 4 et 13 novembre 1997 donne lecture des conclusions des rapports :

"Dans un premier temps, la commission pré-budget s'est réunie à 2 reprises et a diminué le montant des dépenses de Fr 120'000,-. Quant à la commission des finances elle a étudié point par point et a accepté le budget par 6 voix "pour", 1 voix "contre" et 2 abstentions".

Une pause cigarettes est accordée à 21h.20.

La discussion est ouverte :

M. PAYCHÈRE : le souhait du parti radical est que les comptes soient présentés non pas le 15 mai pour approbation, mais bien avant afin que les commissions puissent examiner les pages de compte qui les concernent. C'est la raison pour laquelle nous insistons pour que l'ensemble du budget soit examiné par les commissions concernées.

M. DE FÉLICE propose de rétablir le poste 58.567, aide humanitaire à Fr 100'000,- et de diminuer à Fr 7'550,- le poste 01.317, frais de déplacement du Conseil municipal.

Mme SCHNEIDER fait la déclaration suivante :

"Les Verts remercient le personnel de la Mairie par rapport aux informations reçues lors de la discussion sur le budget 1997.

Malheureusement, certains renseignements nous parviennent toujours avec un peu de retard, et il faut à chaque fois demander et redemander certaines informations, ce qui retarde les discussions, et occasionne des séances supplémentaires. La fraction socialiste soutient la proposition de M. PAYCHÈRE, à savoir, que chaque commission ait connaissance du budget la concernant avant les séances de pré-budget, afin d'affiner celui-ci.

Oui, ce budget est pour la première fois déficitaire, oui, ce budget fait des économies par rapport au budget de l'année précédente, oui, il y aurait des dépenses à contrôler encore mieux mais pour cela il faudra faire des choix, oui, et je m'en réjouis, les traitements des employés communaux ne sont touchés en aucune manière et c'est une très bonne chose, oui, nous allons investir dans une école et dans l'agrandissement du Centre sportif et c'est aussi une bonne chose.

Mais il est possible de faire des économies afin de réduire le déficit programmé. Il serait possible, à la lecture de ce budget, de diminuer les charges, par exemple du poste incendie et secours, sans diminuer la sécurité de nos concitoyens, en créant une synergie entre les trois communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. En effet, deux centres de secours à 700 mètres de distance m'a toujours paru un luxe.

Une organisation sur le modèle de la protection civile pourrait être une piste. Je sais qu'un projet de loi est en attente au Grand Conseil à ce sujet.

En regard des budgets en forte diminution, je déplore le budget de la culture avec moins Fr 124'800,-. On soutient une activité telle que le Brass Band et autres, mais l'argent prévu pour des actions culturelles selon une délibération du 12 octobre 1993, n'a en réalité, jamais encore été utilisé.

Je souligne l'augmentation de la somme allouée à la ludothèque pour une question de loyer, alors qu'il y avait une proposition soutenue par une majorité de Conseillers municipaux pour trouver une solution moins onéreuse au relogement indispensable de celle-ci.

En ce qui concerne l'aide sociale, elle se résume à moins Fr 105'958,- par rapport au budget de l'année précédente. Ce sont les personnes âgées et les chômeurs qui en font les frais.

Dans ces conditions, j'assume un budget déficitaire mais je trouve inacceptable une partie des choix. C'est pour cette raison que les Verts ne voteront pas le budget 1998".

M. VERNERET fait la déclaration suivante :

"J'ai apprécié la démonstration du Conseiller administratif délégué aux finances et le remercie pour son exposé, mais plus terre à terre, je m'intéresse particulièrement au budget de fonctionnement.

Je souhaite exprimer une réflexion d'ordre personnel concernant le projet de budget 1998. Un budget est formé par deux éléments essentiels :

- 1 élément purement technique et comptable, pour nous c'est l'administration communale,

- 1 élément politique, volonté politique, orientation donnée par le Conseil administratif approuvée par le Conseil municipal.

Sur le principe, le politique donne les éléments à l'administration communale qui concrétise le budget. Vous comprendrez, que je ne souhaite pas dans le cas qui nous préoccupe, faire l'amalgame, ce soir, sur le résultat du budget.

Je remercie donc l'administration communale qui comme toujours, s'est impliquée pour réaliser un excellent travail. Quant à l'élément politique, il me laisse pantois. A relever que la commission des finances a essayé en quelques séances rapprochées, d'enrayer l'excédent des charges, malheureusement, pris par le temps, elle ne possédait plus les moyens d'apporter une réflexion.

Ce projet de budget me laisse un goût amer, j'ai relevé quelques incohérences, par exemple, le service social, nos institutions communales : -24%, l'aide humanitaire à l'étranger -3%, subvention de la crèche -3% (Fr 19'100,-)

Autre exemple, le Théâtrechamp, lui est pénalisé de plus de 50%, je vous renvoie au dernier procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 1997 où le Conseil administratif s'engageait à faire paraître Fr 18'000,- au budget 1998, laissant le soin à la commission des finances et au Conseil municipal de trancher. Le choix ne s'est pas posé puisque le montant n'est pas inscrit au budget. En revanche, la ludothèque reçoit +Fr 20'500,-, association louable que j'ai soutenue et que je soutiens, association communale d'utilité publique au même titre, d'ailleurs, que le Théâtrechamp. Alors ou est justice et équité ?

Au regard de ces quelques exemples, pour ne citer que ceux-là, vous comprendrez que j'émetts quelques réserves à me prononcer sur ce budget ce soir.

Je voudrais appuyer la proposition qui a été faite par le groupe radical, soit une fois que les documents auront été examinés par les diverses commissions, ces derniers seront envoyés à la commission des finances, qui elle, tiendra le rôle d'arbitre et de juge de paix.

Voilà, M. le Président, les quelques observations que je voulais apporter".

Mme DESJACQUES au nom de la fraction PDC fait la déclaration suivante :

"La fraction démocrate-chrétienne remercie le Conseil administratif ainsi que les membres du personnel de la mairie pour la préparation du budget. Nous sommes satisfaits que, tant lors des séances pré-budget, que de celles des deux commissions des finances, les commissaires aient cherché à serrer les dépenses.

Nous prenons acte de l'excédent de charges de notre budget 1998 et sommes conscients, plus que jamais, que l'attitude du Conseil municipal devra être responsable face à l'engagement de nouvelles dépenses.

En effet, celles-ci ont une proportion à augmenter beaucoup plus rapidement que les recettes.

Nous veillerons donc à une gestion toujours plus rigoureuse des dépenses, tout en cherchant à maximiser les recettes.

Par rapport à la demande qui a été faite par certains élus de reporter certains amortissements, tels l'école des Verchères ou la patinoire, nous estimons qu'il est de notre devoir d'assumer nos décisions et de prendre nos responsabilités face à notre gestion. La fraction démocrate-chrétienne votera donc le budget tel qu'il nous est présenté ce soir.

Nous voulons toutefois ajouter que le volet social de notre commune doit, en ces temps difficiles, être préservé autant que possible en favorisant, à chaque fois que l'opportunité se présentera, les actions de partenariat. A ce titre, nous nous félicitons que notre projet d'aide à l'association Koala de gardes d'enfants à domicile puisse élargir l'offre insuffisante de places à la crèche.

Nous déplorons qu'il ait fallu attendre si longtemps, pour qu'in extremis, à la dernière séance des finances, nous puissions inscrire cette subvention à notre budget. Cette aide est l'exemple du type d'action auquel nous désirons apporter notre soutien à l'avenir.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions que la réserve non utilisée de Fr 300'000,- pour l'aide aux chômeurs, puisse servir à mener des actions en faveur des demandeurs d'emploi sur notre commune.

En ce qui concerne le poste "traitement des déchets", nous nous félicitons que notre intervention lors de la séance des comptes 1996 ait amené le Conseil administratif à renégocier le tarif des levées. Nous attendons de notre Conseil administratif la même rigueur dans d'autres dossiers.

Pour terminer, le résultat positif du référendum sur la patinoire ne doit pas nous faire oublier que quelque 40% de thônésiens et thônésiennes, par leurs refus, ont estimé qu'il y avait peut-être d'autres priorités dans notre commune que le sport".

M. DE FÉLICE fait une intervention au sujet du journal "Le Chênois" :

- Lors de la dernière séance du comité, j'ai été fraîchement accueilli par les délégués de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries car, il leur a été rapporté, par leurs Conseillers administratifs à la culture, que lors de la dernière réunion des trois Conseils, vous auriez dit, M. SCHORER, que moi-même, en commission, avait affirmé que le comité était d'accord de supprimer une année sur deux la parution de l'annuaire Chênois. Premièrement, je n'ai jamais dit cela et deuxièmement, il y a là, une violation flagrante de la confidentialité des commissions. J'aimerais que vous m'expliquiez comment cela s'est-il passé ?
- M. SCHORER : il n'y a pas eu de réunion depuis plus d'un mois donc cela ne s'est pas produit lors d'une séance des trois Conseils administratifs. Par contre, j'ai eu un entretien téléphonique avec mes deux collègues administratifs délégué à la culture où je leur ai dit, qu'il était possible, de faire paraître un annuaire sur deux, soit une fois lors des élections et une fois deux ans après et que l'économie représentait environ Fr 11'000,- par commune en leur demandant s'ils étaient d'accord. Depuis je n'ai plus eu de contact avec eux.

M. FAVRE au nom du groupe Libéral, fait la déclaration suivante :

"Le groupe libéral, s'il n'est absolument pas surpris, est profondément heurté que les finances thônésiennes se soient dégradées au point que l'on nous présente aujourd'hui, un budget aussi fortement déficitaire (1,2 mio).

Les libéraux le rappellent à chaque fois en amont de décisions importantes que pour 1 franc voté, une dépense de 5 centimes supplémentaire est portée sur les budgets futurs; total : Fr 1'700'000,- à peu de choses près, c'est le montant des amortissements 1998 sur des travaux ou les acquisitions que notre Conseil municipal a voté durant cette législature.

Certes, le déficit budgétaire 1998 n'est pas que la conséquence de ceci mais tout au moins, il y contribue. La détérioration des rentrées fiscales, même si on ose l'espérer momentanée, nous amène également à cette regrettable situation. Tout ceci, doit inciter les membres de ce Conseil à une prudence de tous les instants.

Le résultat est aujourd'hui visible et si la majeure partie des projets votés reflètent une utilité incontestable, on peut toujours se poser la question sur d'autres et nous pensons notamment aux équipements de l'école Thônex-Verchères où les ambitions de certains et la mégalomanie d'autres nous obligent aujourd'hui à assumer des dépenses somptuaires. Il est regrettable que le souci d'économies, pour certains, ne se manifeste qu'à l'élaboration du budget.

Le groupe libéral a accepté bon gré, mal gré ces projets dans leur ensemble; nous assumons en votant ce budget aujourd'hui, nos décisions d'hier.

Que ceux qui refusent ou s'abstiennent politiquement ce soir, tentent de nous démontrer de quelle manière ils comptent rétablir ces chiffres du rouge au noir - si tant est qu'ils le veuillent - sans toucher bien sûr aux fonctionnaires, au social, à l'humanitaire, à la culture, à l'environnement, aux déchets, aux transports publics, aux constructions, etc.. Mais peut-être pensent-ils faire participer le contribuable...?

Ceci dit et quant à l'avenir, il s'agit de renforcer encore les efforts d'économie que nous commençons à voir poindre afin de retrouver dans le plus bref délai, l'équilibre de nos finances communales.

Nous le rappelons, les membres de ce Conseil doivent avoir à l'esprit cette volonté de rigueur lors des votes des divers futurs crédits, car c'est à ce moment qu'il est possible de faire de vrais économies à terme.

Nous l'avons dit, le budget qui nous est soumis ne nous plaît pas à plusieurs égards. Néanmoins, nous le voterons car certains efforts d'économie ont eu lieu et qu'il convient d'assurer l'avenir de la commune de Thônex.

Nous terminons en saluant la rigueur, l'investissement et le travail scrupuleux de notre Conseiller administratif aux finances, M. SCHORER.

Tout le personnel communal est vivement remercié pour l'énorme travail fourni et sa disponibilité lors de l'élaboration de ce budget".

M. DE FÉLICE : au vu de la modicité de la subvention accordée aux samaritains des Trois-Chênes, je propose de rétablir leur montant à Fr 2'500,- et je donne la position de la fraction socialiste :

"Le budget que nous examinons ce soir est une situation historique car pour la première fois nous avons un déficit d'environ 6% du total. Ne nous alarmons pas, la situation n'est pas catastrophique. En effet, sont couverts comme vous pourrez le constater, le fonctionnement à proprement parler, les contributions aux autres collectivités, les dédommagements aux autres collectivités auxquels nous sommes tenus, de même que les subventions de la commune, même si on peut regretter au passage, qu'elles ne fassent que le 12% ce qui paraît relativement peu, d'où probablement, l'absence réelle d'une vie culturelle sur notre commune.

En premier lieu nous tenons à féliciter l'administration communale, car c'est elle qui a fait le travail le plus important, de même que le Conseil administratif et la commission des finances qui a quand même trouvé des moyens de réduire là où les marges étaient trop importantes, c'est-à-dire dans le budget de fonctionnement du Conseil municipal en réduisant la subvention pour le voyage de fin de législature. De même, dans le poste concernant les pompiers.

Une autre partie importante du budget sont les amortissements qui représente pratiquement le 28%. Ces derniers sont le reflet de nos investissements : l'école, les infrastructures socio-culturelles, la patinoire, la salle paroissiale. Tous ces investissements sont une réponse aux besoins pressants de notre commune et une amélioration de l'avenir de ces communiens. Les amortissements, en fait, ne sont jamais qu'une réserve ce n'est pas une dépense. Notre budget est déficitaire car nous faisons aujourd'hui des réserves à hauteur de 28% ce qui nous permettra aussi d'ailleurs, de ne pas augmenter la valeur du centime additionnel.

Dans la vie courante, un ménage privé qui économiserait 28% réjouirait grandement les banquiers.

Un tel budget devrait logiquement inciter notre groupe à l'accepter afin de partager la responsabilité des investissements. Malheureusement, un certain nombre d'éléments nous obligent à avoir une autre vision. Tout d'abord, une baisse substantielle des prestations sociales, notamment en faveur des chômeurs, une volonté évidente de modifier le règlement d'aide social municipal afin de diminuer de nouveau les prestations, peu de politique culturelle, un problème au niveau de la crèche les Coccolets, encore et toujours, un manque total de transparence, ce qui est un précaré farouchement défendu par le Conseiller administratif délégué et prendre 1/3 du budget de la culture pour le Brass Band. Ce dernier est une manifestation sans impact dans la population thônésienne, mais le dada d'un Conseiller administratif, sa chasse gardée destinée à faire miroiter dans le clinquant des cuivres, son prestige éphémère. Compte tenu d'autre part, que la politique de récupération des déchets est inexistante, le groupe socialiste refusera ce budget".

M. SOMMARUGA passe au vote des amendements proposés par M. DE FÉLICE.

Au vote :

- L'amendement de rétablir le montant de l'aide humanitaire à Fr 100'000,- est accepté à la MAJORITÉ (par 11 voix "pour", 2 voix "contre" et 8 abstentions).
- L'amendement de diminuer les frais de déplacement du Conseil municipal à Fr 7'550,- est refusé à la MAJORITÉ (par 8 voix "contre", 7 voix "pour" et 6 abstentions).
- L'amendement de rétablir la subvention des samaritains à Fr 2'500,- est accepté à la MAJORITÉ (par 7 voix "pour", 2 voix "contre" et 12 abstentions).

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b), g) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 1998 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu les rapports de la commission des FINANCES du 4 et 11 novembre 1997,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 20'243'754,- aux charges et de Fr 19'027'100,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 1'216'654,-.

- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 1998 s'élève à 45 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 15'382'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 15'382'000,-.
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'142'608,- moins l'excédent de charges présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 1'216'654,-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 11'456'046,-.

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

- A LA MAJORITÉ (par 12 voix "pour", 5 voix "contre" et 4 abstentions),
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 1998 pour un montant de Fr 20'243'754,- aux charges et de Fr 19'027'100,- aux revenus, l'excédent de charge présumé s'élevant à Fr 1'216'654,-.
- A L'UNANIMITÉ,
 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 1998 à 45 centimes,
 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 1998 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

11.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances et du groupe de travail Budget réunis les : 9 et 16 octobre 1997 (pour le Budget) et les 4 et 13 novembre 1997 (pour les Finances) donne lecture des conclusions des rapports :

"Après discussion, la commission a accepté à L'UNANIMITÉ les jetons de présence aux montants fixés.

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le projet de budget 1998,
- Vu les rapports de la commission des FINANCES du 4 novembre et 11 novembre 1997
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 1998, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 26'000,- (vingt-six mille francs).

11.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances demande de maintenir cette taxe professionnelle minimale à Fr 30,-

M. GRANDGIRARD, Président de la commission du groupe de travail Budget des 9 et 16 octobre 1997 ainsi que la commission des Finances réunie les 4 et 13 novembre 1997 donne lecture des conclusions des rapports :

"Le groupe a accepté à l'unanimité cette décision".

La parole n'étant pas demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu les rapports de la commission des FINANCES du 4 et 11 novembre 1997,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 1998 à Fr 30,-.

11.5. Demande d'1/12^e provisionnel calculé sur la base du budget 1997, afin de pourvoir aux charges du mois de janvier 1998.

M. le Président Informe les membres du Conseil que compte tenu de la date tardive du vote du budget communal le Conseil d'Etat ne pourra pas approuver ce dernier avant la fin de l'année 1997 et, dans ce cas, la loi prévoit le vote d'1/12^e provisionnel basé sur le budget 1997. A noter que la commune a obtenu du Département de l'intérieur l'accord nécessaire pour faire voter le budget communal ce soir.

Il est précisé à M. FAVRE, qu'il s'agit de voter un seul 1/12^e.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 74, al. 4 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le budget communal 1998 ne pourra pas être approuvé par le Conseil d'Etat avant le 31 décembre 1997, compte tenu du délai référendaire.
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'autoriser le Conseil administratif à percevoir les revenus ainsi qu'à pourvoir aux charges de la commune pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 janvier 1998 au moyen d'1/12^e provisionnel calculé sur la base du budget 1997.

M. AMOUDRUZ déclare :

"Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cher public, le débat intéressé qui a eu lieu ce soir autour du budget me réjouit. Pas plus ce soir que l'année passée, j'ai eu le sentiment d'ânonner mon oui pour accepter le budget, comme il l'a été mesquinement dit et relevé méchamment par la presse. Je partirai ce soir, dans l'esprit que tout un chacun autour de cette table, utilise les deniers publics de manière utile. Merci".

12. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants des locaux de vote pour 1998. Discussion. Vote.

La parole n'étant pas demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les article de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu les propositions présentées par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour les bureaux de vote de Thônex I et de Thônex II,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver les listes des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants des locaux de vote de Thônex I et de Thônex II, pour 1998 qui se présentent comme suit : (voir annexe).

13. Règlements du cimetière et du columbarium municipal. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux : explique que suite à la construction du columbarium, nous avons dû l'insérer au règlement du cimetière.

M. WALTER signale qu'il y a deux petites erreurs, il manque un chapitre 2 et l'article 68 apparaît 2 fois.

- Les corrections nécessaires seront apportées.

Au vote :

- L'entrée en matière sur cet objet est accepté à l'UNANIMITÉ.
- La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 20 voix "pour" et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu la construction d'un columbarium au cimetière communal suite au crédit voté en date du 15 avril 1997 par le Conseil municipal,

- Attendu que cette construction nécessite d'inclure des règles d'utilisation ainsi que des taxes à percevoir dans le règlement du cimetière communal approuvé par le Conseil municipal le 27 novembre 1959,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver le nouveau règlement du cimetière communal de Thônex qui inclus les articles relatifs à l'utilisation du columbarium. (Annexe : 1 règlement)
- 14. Constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules au profit de la parcelle 5847 (1063F) sur la parcelle 3774, fe 23 du cadastre de la commune, propriété de la commune. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme propose d'entériner cette servitude de passage qui est déjà utilisée, soit une parcelle de 1 mètre sur 5 qui est située dans le virage du chemin du Foron.

Au vote :

- L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.
- La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ.

La discussion est ouverte :

M. FAVRE demande si cette servitude ne touche pas également d'autres parcelles situées plus en arrière que la 5847 (1063F).

M. SOMMARUGA précise qu'il est prévu au chapitre 2 de cet acte une constitution de dépendance en faveur des diverses parcelles concernées.

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de construction de 4 villas contiguës avec garage au 12A, 12B, 12C, 12D, 12E chemin du Foron,

- Attendu qu'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules est nécessaire sur la parcelle 3774, fe 23 de la commune de Thônex,
- Vu le plan de servitude établi par MM. Roger et Pierre-Yves HEIMBERG, géomètres officiels,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tous véhicules au profit de la parcelle 5847 (1063F) sur la parcelle 3774, fe 23 du cadastre de la commune de Thônex.
2. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération.

15. Projet de plan localisé de quartier au chemin Etienne-Chennaz. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme rappelle les procédures qui ont été effectuées jusqu'à ce jour au sujet de ce plan localisé de quartier. Le Conseil administratif a décidé de réunir les habitants de ce quartier mais il a omis de convoquer les riverains du chemin Louis-Valencien. C'est la raison pour laquelle une deuxième réunion a eu lieu, au cours de laquelle les mêmes informations ont été données qu'au cours de la première séance.

La commission d'ÉTUDES et d'URBANISME s'est penchée sur ce problème et a préconisé le taux de 0,8 sur cette parcelle. Le Conseil administratif abonde dans ce sens.

M. SOMMARUGA regrette que les Conseillers municipaux n'aient pas été conviés à cette séance publique dans la mesure où aujourd'hui nous devons voter. Peut être qu'un contact direct avec les propriétaires concernés et les arguments qui ont été avancés lors de cette séance auraient pu nous servir.

M. DE FÉLICE, Président de la commission d'Urbanisme, réunie le 14 octobre 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

La commission a reçu des propositions de propriétaires qui demandaient d'avoir un taux d'occupation de 1, voire plus, et plusieurs propriétaires désirent le 0,4, voir moins.

Elle a également auditionné M. CORNUT, chef de la division des études d'aménagement du DTPE et M. KOEHLIN, du bureau KOEHLIN & MOZER, pour un complément d'information. Après de longues discussions, la commission a estimé que le coefficient d'utilisation de 0,8 pourrait être un taux qui risquait de rassembler les suffrages.

La discussion est ouverte :

M. PAYCHÈRE : d'après les réactions des propriétaires, il semblerait que ce taux de 0,8 ne convient pas. Ce soir, il ne s'agit pas de tirer à pile ou face pour savoir quel taux il faut choisir. C'est la raison pour laquelle le groupe radical propose de renvoyer ce sujet en commission.

M. FAVRE précise que de toute manière le PLQ revient au Conseil municipal pour approbation, car l'image directrice globale doit être également étudiée et approuvée.

M. SCHAMBACHER a soutenu ce projet en commission car il semblait que la majorité des propriétaires avaient été contactés et souhaitaient augmenter le taux. Au vu de ce que l'on apprend ce soir, on a oublié de contacter la moitié des riverains, il propose également, au nom du groupe PDC, de renvoyer ce sujet en commission.

Mme EGGER-GEX est du même avis au nom des Verts.

M. VERNERET estime qu'il est désagréable de devoir voter sur un sujet que l'on ne connaît pas. A part les membres de la commission d'ÉTUDES et d'URBANISME qui ont eu un plan, les autres Conseillers municipaux ne possèdent rien. Mais comme il a quand même l'esprit vif, il a saisi de quoi il s'agissait. Décemment, nous ne pouvons pas voter, il y a tout de même 14 habitants sans aval. Si nous acceptons ce 0,8 cela représenterait 22 blocs soit 700 habitants et 70 enfants. Ou allons-nous mettre ces futurs élèves ? Il souhaite renvoyer ce problème en commission où il serait souhaitable d'envisager de réserver une parcelle pour le socio-culturel.

M. GRANDGIRARD est indigné que le Conseil administratif affirme qu'il n'y ait eu, aucune opposition et oublie de convoquer une partie des propriétaires, qui sont justement ceux qui s'y opposent. Il souhaite qu'à l'avenir on fasse très attention à ce que cela ne se reproduise pas.

Mme ROCHAT rappelle la décision prise lors de la séance d'ÉTUDES & d'URBANISME du 16 septembre 1997, à savoir le vote de principe sur le PLQ. Il y a un moment où nous devons prendre nos responsabilités. Je ne voudrais pas que l'on revienne en arrière systématiquement, car la commission d'ÉTUDES & d'URBANISME commence à tourner en rond. Je propose de convoquer une commission réunie et que tout le monde autour de cette table soit au courant des maquettes, des plans de masse, etc. avec la présence des techniciens et des mandataires éventuels.

Vis-à-vis de nos communiens, nous devons apporter une réponse et je souhaite que ce soit dans un contexte paisible et serein qu'une décision soit prise au sujet de ce PLQ.

M. GRANDGIRARD : lors de la séance du 16 septembre 1997, j'ai voté pour ce PLQ en fonction des informations qui nous ont été données, il n'y avait pas d'opposition alors que ce soir nous apprenons qu'il y a le 50% d'opposants. Il est important que l'on remette ce travail à zéro car mon vote a été influencé.

M. PAYCHÈRE : cette parcelle joue un rôle clé dans le centre de la commune, il serait un peu délicat de prendre une décision sans tenir compte du plan directeur de la commune dont les premiers éléments nous seront fournis lors de la séance du 11 décembre. Je propose également le renvoi en commission vu qu'il n'y a pas d'urgence.

M. FAVRE précise qu'il ne faut pas se faire d'illusions par rapport à ce plan directeur communal. Les premiers éléments que nous allons avoir c'est le nom des mandataires. Les offres ont été faites avec un planning des travaux qui s'étend entre 2 et 3 ans et nous ne pouvons pas laisser attendre ces gens indéfiniment. Il existe sur cette parcelle une zone de développement qui est en vigueur actuellement et les propriétaires sont autorisés à faire certaines choses. Il appartient maintenant à la commune de donner une réponse à ces propriétaires par rapport à ce qu'ils veulent faire. D'autre part, je déplore que certains découvrent des documents ce soir parce que la liberté est donnée à tous de se renseigner de ce qui se passe et je ne peux pas admettre qu'on ne puisse pas prendre de décision ce soir. Il y a déjà eu un travail conséquent de la commission d'ÉTUDES & d'URBANISME et il faut faire confiance à ses membres. Je souscris à la proposition de M. DE FÉLICE qui demande que le projet revienne au Conseil municipal pour être approuvé dans son ensemble avant de partir au DTPE, mais il faut aller de l'avant, n'attendons pas sur le plan directeur communal.

Mme ROCHAT : pour l'image des communiens, il serait souhaitable que nous nous décidions avant que nous ayons une pression de l'État, ce qui serait fâcheux pour la commune.

M. VERNERET : il y a un respect de la personne à avoir. 14 personnes qui ne sont pas d'accord, nous devons trouver une solution.

M. FISCHER : quand la commission d'ÉTUDES & d'URBANISME, dans sa séance du 16 septembre a pris la décision d'aller de l'avant, elle n'était pas au courant qu'il y avait 14 personnes qui s'opposaient. Nous avons pris une décision en nous basant sur des informations incomplètes et nous devons revoir cette situation.

Mme SCHNEIDER : il y a trois ans que l'on discute à ce sujet, cela peut attendre encore 2 ans et je voterai non au 0,8.

Mme ROCHAT estime qu'il y a un moment où l'intérêt collectif prime sur l'intérêt des particuliers. On ne peut pas prendre en considération les desiderata de chaque particulier. Nous sommes autour de cette table pour prendre des décisions qui engage l'avenir de la commune, nous sommes élus pour cela et les propriétaires n'en attendent pas moins de nous.

M. DE FÉLICE : puisque l'on parle de faire primer l'intérêt collectif sur l'intérêt privé, je vous rappelle quand même, que toute cette procédure a été initiée par la demande d'un particulier et si nous avons remis l'ouvrage sur le métier à la commission d'ÉTUDES & d'URBANISME, c'était bel et bien pour défendre les intérêts particuliers. Or, venir dire qu'il faut primer l'intérêt public contre ceux qui veulent le 0,4, ce n'est ni soutenable ni raisonnable.

M. DE FÉLICE propose de modifier la résolution comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. Le principe d'un PLQ au périmètre Etienne-Chennaz.
2. D'accepter un coefficient d'utilisation du sol à 0,8 le dossier devant ensuite revenir en commission pour l'étude de l'image elle-même du plan"

Au vote :

- La proposition de modifier la résolution est acceptée à la MAJORITÉ (par 11 voix "pour", 2 voix "contre" et 7 abstentions).

Pendant le comptage des votes une personne du public se lève, interpelle le Président en invoquant l'art. 23 de la loi sur l'administration des communes et signale que M. GRANDGIRARD a un conflit d'intérêt sur ce point.

- M. SOMMARUGA, Président, lui indique qu'il n'y a pas de prise de parole par le public et lui informe qu'elle peut faire ses observations et un éventuel recours au Conseil d'Etat.

Au vote : (suite)

- La proposition de renvoyer le dossier en commission est acceptée à la MAJORITÉ (par 16 voix "pour", 1 voix "contre" et 4 abstentions).

16. Propositions du Conseil administratif.

16.1. M. Zogg, Maire

16.1.1. Douane de Fossard

En raison de la transformation du pont enjambant le Foron, la douane sera fermée à partir du 17 novembre pour une durée de 5 mois.

16.2. M. Piazzalunga, Vice-Président du Conseil administratif

16.2.1. Aide humanitaire

Le Conseil administratif va mettre sur pied pour le printemps prochain une exposition de toute l'aide humanitaire et sociale que la commune de Thônex finance. Cette proposition sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Sociale.

16.3. M. Schorer, Conseiller administratif

Pas de proposition.

17. Questions écrites.

17.1. M. SCHORER, Conseil administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite de M. VACHERON concernant les contrôles douaniers effectués par la brigade volante des douanes à la suite de la fermeture de la douane de la route d'Ambilly.

"Le Conseil administratif a approché la Direction des Douanes suisses afin de faire part du problème soulevé dans cette question écrite. Il en ressort, qu'effectivement, les contrôles de douane volante sont intensifiés dans la région, suite à la fermeture d'un grand nombre de postes frontière. Ces contrôles sont obligatoires surtout dans le but de prévenir l'entrée en Suisse de personnes non autorisées. Ceci permet également d'intercepter des personnes ayant commis des forfaits à Genève et tentant de quitter la Suisse par ces bureaux de douane dont le public sait qu'ils ne sont plus gardés.

La Direction des douanes nous a informés qu'elle allait, dans la mesure du possible, éviter de trop tracasser les riverains des lieux où sont effectués ces divers contrôles mais elle tient également à préciser qu'une bonne partie de la population se sent rassurée par la présence de douaniers près de leurs habitations. Il semble, en effet, que près de la douane de Pierre-à-Bochet, un meilleur climat de sécurité s'est installé depuis que ces contrôles existent".

- 17.2. M. ZOGG, Conseil administratif, donne des explications concernant la question écrite de Mmes BANDERET, PITTET et MM. DE FÉLICE et VACHERON, question adressée au Conseil administratif concernant l'évolution à la hausse des prix de la construction :

"Il a pris contact avec nos mandataires mais n'a pas tous les renseignements. La réponse sera donnée lors du prochain Conseil".

- 17.3. M. ZOGG, Conseil administratif, donne réponse à la question écrite de Mmes BANDERET, PITTET et MM. DE FÉLICE et VACHERON, question adressée au Conseil administratif concernant la mise à disposition des jeunes d'installations sportives peu coûteuses :

Place de jeux derrière la salle des fêtes

- Les nouveaux panneaux sont commandés mais comme les poteaux sont d'anciens modèles, ils seront un peu plus longs à obtenir.
- A noter que ces panneaux ont été remplacés le 31 octobre 1997 et qu'il étaient déjà détériorés le 3 novembre 1997.

École de Marcellly

- Anneaux et filets seront montés d'ici la fin de la semaine prochaine.

École Jeandin

- Les panneaux de basket ont été remplacés 2 reprises et, à chaque fois, ils ont été détériorés.
- Les immeubles environnants font "caisse de résonance" ; par conséquent, au vu des nombreuses plaintes enregistrées de la part des habitants du quartier, il n'est pas, pour l'instant, pris de décision formelle quant à la réinstallation des jeux de basket.
- En revanche, le terrain de football est opérationnel.

- 17.4. M. PIAZZALUNGA donne réponse à la question écrite de Mme DE COULON posée lors de la séance du 24 juin 1997 concernant les comptes de la crèche "Les Coccolets"

"Il faut préciser, tout d'abord, qu'il n'y a aucun dysfonctionnement en matière de comptes.

Les comptes de la crèche sont parfaitement tenus par notre Directrice et contrôlés par deux fiduciaires reconnues par la profession et qui ont donné décharge au bureau de la Fondation. Ils ont également été contrôlés par l'organe de surveillance des Fondations de droit privé. Un contrôle AVS a été effectué. Le budget de fonctionnement de la crèche est soumis au vote des membres de la Fondation et n'a jamais été refusé à ce jour.

Par contre, s'il y a un dysfonctionnement, c'est au niveau de cette Fondation et le Conseil administratif tient à porter à votre connaissance, les agissements et le comportement de certains membres de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (remise en question du bureau ainsi que le Comité de soutien et surtout plainte contre la Fondation). Plusieurs lettres de démissions prouvent le mauvais état d'esprit qui règne dans cette Fondation.

Depuis sa création, la seule préoccupation de certains membres a été de polémiquer sur tout et n'importe quoi, sans se préoccuper de son fonctionnement, ni des buts pour lesquels cette Fondation a été créée.

Le Conseil administratif et certains autres membres de cette Fonction sont également préoccupés par cet état de fait, qui met non seulement la Fondation en péril, mais surtout la crèche, par le manque de responsabilité vis-à-vis de cette institution.

Face à cette attitude, nous avons saisi l'autorité de surveillance des Fondations de droit privé, pour qu'elle intervienne d'une façon énergique, car nous ne pouvons pas laisser impunément se poursuivre des agissements contraires à la bonne marche de cette Fondation et aux attaques personnelles envers le personnel de la crèche.

Il est fort probable que cette situation nous entraîne dans des procédures que nous ne pourrions plus maîtriser. Par ailleurs, plusieurs avocats ont déjà été saisis de ce dossier".

18. Propositions individuelles et questions.

- 18.1. M. VERNERET demande si le Conseil administratif pourrait donner des instructions pour faire poser un bassin dans les locaux occupés par les activités parascolaires de l'école Marcelly ce qui permettrait de faire de la peinture avec des petits enfants.

D'autre part, il demande aux membres de la commission de la Culture de participer à la confection des barquettes de chocolats lors de la fête de l'Escalade prévue le vendredi 12 décembre prochain.

- 18.2. Mme SCHNEIDER soulève les problèmes de circulation que posent les chantiers GENEX à la route de Jussy. Ne pourrait-on pas placer des limitations 30 km/h.

- M. ZOGG répond qu'un refuge et un passage à piétons sont prévus à la hauteur de l'entrée principale de chez GENEX.

- 18.3. M. FISCHER prie encore une fois le Conseil administratif d'intervenir auprès de SWISSCOM afin de placer une cabine téléphonique devant la poste.

- M. ZOGG indique que cette demande a déjà été faite mais que la réponse était négative vu qu'il y a déjà une cabine en face.

- 18.4. M. PAYCHÈRE : le Conseil administratif a-t-il répondu aux remarques de M. WÜNDERLI, concernant la circulation des voitures au chemin du Petit-Bel-Air, notamment d'empêcher les voitures de passer sur le trottoir ? Concernant la sécurité des enfants se rendant à l'école Petit-Senn, est-ce que des contacts ont été pris avec l'OTC ?

- M. ZOGG répond que des aménagements supplémentaires vont être entrepris afin que les voitures ne circulent plus sur les trottoirs. Quant à la sécurité des enfants à Petit-Senn, il s'agissait de l'élargissement du trottoir côté Chêne-Bourg, contact a été pris avec M. SCHIESS qui a décidé de ne pas entrer en matière.

19. A Huis Clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :

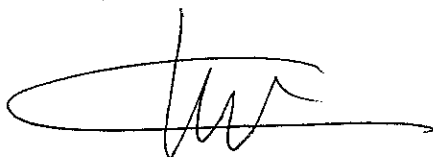
Siégeant à huis clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement aux demandes de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- Mme Bernadette Maria XILINAS née POIJOL, née le 30 avril 1942 à Anduze (Gard) France, de nationalité française, mariée.
- M. Henri André VAINGUEDROYE, né le 9 juillet 1942 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) France, de nationalité française, divorcé.
- M. Tien Binh HUYNH, né le 10 février 1957 à Quang Nam (Vietnam), originaire du Vietnam (SPN), marié, 2 enfants.

*

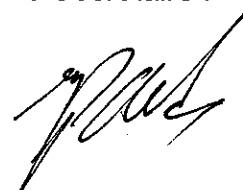
La séance est levée à 23h.45.

Le Président :



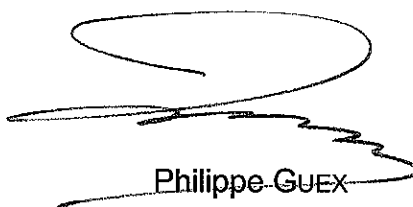
Carlo SOMMARUGA

Le Secrétaire :



M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX

Thônex, le 11 décembre 1997 - PHG/vp

cm/25.11.1997

OPERATIONS ELECTORALES 1998

THONEX I	15 mars 1998	07 juin 1998	27 septembre 1998	29 novembre 1998
Président	Mme Caroline VERNERET Radical	Mme Chantal BANDERET Socialiste	Mme R.-Marie EGGER-GEX Les Verts	Mme Christine DE COULON Libéral
1er suppléant Président	M. José FISCHER Radical	Mme Anni STROUMZA Socialiste	Mme Christiane SAZPINAR	Mme Josiane VETTERLI Libéral
2e suppléant Président	M. J.-Claude GRANDGIRARD Radical	M. Rudy JAUSSE Socialiste	Mme Brigitte SCHNEIDER Les Verts	M. Patrick GAUTIER Libéral
Vice- Président	Mme Anne LEON Démocrate-Chrétien	M. Henri CORTHESY Libéral	M. Michel VACHERON Socialiste	M. Marcel CONSTANTIN Radical
1er suppléant Vice-président	M. Danilo LAVARINI Démocrate-Chrétien	Mme Isabel ROCHAT Libéral	Mme Chantal PITTET Socialiste	M. Guy VERNERET Radical
2e suppléant Vice-président	M. Laurent LABEAUME Démocrate-Chrétien	M. J.-Jacques WICKY Libéral	M. Bernard BANDERET Socialiste	M. J.-Claude GRANDGIRARD Radical
THONEX II	15 mars 1998	07 juin 1998	27 septembre 1998	29 novembre 1998
Président	M. Paul HAURI Libéral	Mme Doris CONSTANTIN Démocrate-Chrétien	M. Michel WALTER Radical	M. Alain DE FELICE Socialiste
1er suppléant Président	M. Georges BOUJON Libéral	Mme Sophie DESJACQUES Démocrate-Chrétien	M. Thierry DEROBERT Radical	M. Carlo SOMMARUGA Socialiste
2e suppléant Président	M. Olivier FAVRE Libéral	M. Philippe DECREY Démocrate-Chrétien	M. Philippe DONZE Radical	Mme Martine DE FELICE Socialiste
Vice- Président	Mme Sylvia LEUENBERGER Les Verts	M. J.-Pierre AMOUDRUZ Radical	Mme Anne-Marie JAQUET Libéral	M. Pascal PETROZ Démocrate-Chrétien
1er suppléant Vice-président	M. Marc JUNOD	M. Cédric PAYCHERE Radical	M. Bernard ROCHAT Libéral	Mme Josiane CHEVROLET Démocrate-Chrétien
2e suppléant Vice-président	Mme M.-C. DESLARZES Les Verts	M. José FISCHER Radical	M. Michel COLLAUD Libéral	M. Denis HENRY Démocrate-Chrétien